

FRANCOFOLIES

esch / alZette

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

PRÉAMBULE

Via son site internet www.francofolies.lu, le présent service de billetterie est organisé, dirigé et contrôlé par frEsch asbl, association sans but lucratif loi 1928, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro RCS F12816 domiciliée à l'adresse sise 163 rue de Luxembourg, L-4222, Esch-sur-Alzette (ci-après dénommée « l'Organisateur »).

Le présent service de billetterie est réalisé en partenariat avec différents services de billetterie :

- **Marque blanche WEEZEVENT :**

La SAS WEEZEVENT, société par actions simplifiée, au capital social de 72.212€, immatriculée au RCS de Paris sous le n°802 377 341, ayant pour siège social l'adresse sise 14 RUE DE L'EST, 21000 DIJON.

La SAS WEEZEVENT est le prestataire technique qui effectue la vente de la billetterie.

Les coordonnées de la SAS WEEZEVENT sont :

- Site internet : <https://weezevent.com/fr/>
- E-mail de contact : contact@weezevent.com

- **Marque grise : FRANCEBILLET/FNAC :**

La SAS FRANCE BILLET est une société par actions simplifiée de droit français, enregistrée au RCS de Créteil sous le numéro 414 948 695, au capital de 352 512,00 euros dont le siège social est situé 9 rue des Bateaux – Lavois 94200 IVRY-SUR-SCENE.

La SAS FRANCEBILLET est le prestataire technique qui effectue la vente de la billetterie.

Les coordonnées de la SAS FRANCE BILLET sont :

- Site internet : <https://www.francebillet.com/contact.do>

- **Marque grise : TICKETNET/TICKETMASTER :**

La SAS TICKETNET est une société par actions simplifiée de droit français, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 412 888 133, au capital de 3 000,00 euros dont le siège social est situé Immeuble City Life, 28 ALL D'AQUITAINE, 92000 NANTERRE.

La SAS TICKETNET est le prestataire technique qui effectue la vente de la billetterie.

Les coordonnées de la SAS TICKETNET sont :

- Site internet : <https://help.ticketmaster.fr/hc/fr>

- **Marque grise : SEE TICKETS SAS**

La SAS SEE TICKETS, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 453 942 948 au capital de 290 482,40 € dont le siège social est situé 12 rue de Penthievre, 75008 Paris.

La SAS SEE TICKETS est le prestataire technique qui effectue la vente de la billetterie.

Les coordonnées de la SAS SEE TICKETS sont :

- Site internet : <https://www.seetickets.com/fr/customerservice>

Les présentes conditions générales (autrement dénommées « CGV ») ont été actualisées et mises en ligne le 06 Octobre 2025.

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes de billets de spectacles ou d'événements sur les sites internet des services de billetterie précités.

Les présentes conditions générales de vente concernent uniquement les actes de vente de billetterie et les conséquences juridiques découlant de l'achat d'un billet permettant de participer à :

– l'évènement « FRANCOFOLIES ESCH/AZLETTE 2026 » ayant lieu sur au Parc du Gaalgebiërg, 4222 Esch-sur-Alzette, Luxembourg du 12 au 14 Juin 2026.

Il est précisé que l'achat de billet(s) comprenant la mention « PARC DU GAALGEBIERG » permettra aux festivaliers d'accéder uniquement aux concerts du Parc du Gaalgebiërg.

Il est précisé que l'achat de billet(s) comprenant la mention « ESCHER THEATER » permettra aux festivaliers d'accéder uniquement aux concerts du Escher Theater.

Il est précisé que l'achat de billet(s) comprenant la mention « KULTURFABRIK » ou « KUFA » permettra aux festivaliers d'accéder uniquement aux concerts de la Kulturfabrik.

Il est donc clairement identifié que l'évènement « FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 » est ci-après appelé « l'Evènement » ou « FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 »

Le festivalier est prié de bien lire attentivement l'ensemble des présentes conditions générales de vente avant de commander un billet sur le présent site internet www.francofolies.lu. En commandant avec obligation de paiement un des billets pour se rendre au « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 », le festivalier donne automatiquement son accord sur les dispositions décrites ci-dessous puisqu'à la fin de la commande ce dernier devra cliquer sur le bouton « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente ».

Le festivalier reconnaît avoir la capacité juridique de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. En cas de refus d'acceptation des présentes conditions générales de vente par le festivalier, ce dernier ne pourra pas commander les billets proposés par l'Organisateur sur le site internet du prestataire de billetterie utilisé par le festivalier.

ARTICLE 1 – PRIX

Les prix des billets de spectacles (valeur faciale) sont indiqués en euros toutes taxes comprises sur le site internet de l'ensemble des prestataires de billetterie mentionnés dans le préambule des présente CGV et figurent au recto du billet en euros toutes taxes comprises. Les prix des billets de spectacles incluent les frais de location (qui sont une participation aux frais de gestion du logiciel de billetterie).

Le billet acheté par le consommateur / festivalier demeure la propriété de l'Organisateur jusqu'à l'encaissement total et définitif du prix.

Les prix des billets peuvent être modifiés à tout moment.

Néanmoins, le prix actualisé et faisant foi pour le consommateur / festivalier – lors de l'achat de son billet pour l'évènement – sera le prix facturé sur la base du prix indiqué lors du récapitulatif de la commande et dans l'e-mail de confirmation de la commande reçu.

L'accès à l'évènement du « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 » par le consommateur / festivalier ne seront possible qu'après complet paiement du prix par ce dernier.

ARTICLE 2 – NOMBRE DE PLACES & CHOIX DE L'ÉVÈNEMENT

Le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur au nombre de dix (10) places par tarif où ce nombre est fixé par l'Organisateur :

<https://francofolies.lu/billetterie> et sur l'ensemble des sites internet des prestataires de

billetterie mentionnés dans le préambule des présentes CGV.

Une même personne ne saurait contourner cette règle par plusieurs achats espacés dans le temps ou à travers plusieurs achats par plusieurs adresses e-mails avec un même donneur d'ordre identique (qu'il soit une personne physique ou morale).

Les réservations des billets pour l'événement s'effectuent en temps réel selon les disponibilités et le nombre de places arrêtées par l'Organisateur.

Le prix, la date et l'heure mentionnés sur la page de présentation de l'événement du site de billetterie : <https://francofolies.lu/billetterie> et sur l'ensemble des sites internet des prestataires de billetterie mentionnés dans le préambule des présentes CGV, doivent être vérifiés par le consommateur / festivalier préalablement au paiement, tel que prévu à l'article 3 des présentes CGV, afin que ce dernier s'assure qu'il corresponde bien au billet sollicité. Aucune réclamation ultérieure et demande de remboursement ne sera prise en compte à ce titre.

Sauf disposition contraire spécifiée sur la page de présentation de la billetterie du site internet <https://francofolies.lu/>, et sur l'ensemble des sites internet des prestataires de billetterie mentionnés dans le préambule des présentes CGV, les places proposées à la vente sont en placement libre le jour de l'événement.

ARTICLE 3 – PAIEMENT & PASSATION DE COMMANDE

3.1/ Dispositions générales

Toutes les commandes quel que soit leur lieu d'émission sont payables en euros.

La validation de la commande emporte l'obligation pour le consommateur / festivalier de payer le prix indiqué par le montant total du panier.

Le paiement des billets par le consommateur / festivalier sur le site internet de l'Organisateur : <https://francofolies.lu> et sur l'ensemble des sites internet des prestataires de billetterie mentionnés dans le préambule des présentes CGV, s'effectue exclusivement par les moyens de paiement suivants et définis lors de l'achat : VISA, Mastercard, Google Pay et Apple Pay. Le compte bancaire du consommateur / festivalier sera débité du montant de la commande dès la validation finale de la transaction. Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le consommateur / festivalier, à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande mais également par l'envoi d'un e-mail de confirmation de la commande.

3.2/ Passation de commande

La commande d'un billet pour l'événement « FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 » donne lieu à l'émission d'un e-ticket et d'un m-ticket, permettant l'accès à l'événement.

Les étapes de la commande d'un e-ticket sur la billetterie de l'organisateur et sur l'ensemble des sites internet des prestataires de billetterie mentionnés dans le préambule des présentes CGV, sont les suivantes :

- choix de la date souhaitée, sous réserve de la disponibilité effective, et le cas échéant de la catégorie et / ou du tarif ;
- constitution d'un panier ;
- renseignement des informations liées à l'identité ;
- récapitulatif de la commande, sélection éventuelle d'un autre événement et/ou suppression du ou des événement(s) déjà ajouté(s) au panier, et validation du panier ;
- récapitulatif de la commande reprenant les informations relatives aux caractéristiques essentielles du / des événement(s) commandé(s) et l'absence de droit de rétractation ;
- acceptation des CGV de l'Organisateur, des CGV du prestataire de billetterie correspondant, et des différentes politiques de confidentialité par une case à cocher ;
- paiement de la commande avec le détail des moyens de paiement acceptés ;
- réception d'un e-mail de confirmation reprenant les informations indiquées lors du récapitulatif de la commande et les informations relatives au paiement.

Cet e-mail de confirmation matérialise la conclusion du contrat.

Il comprend le billet dématérialisé à imprimer pour accéder à l'événement.
Après la validation de l'achat, celui-ci est ferme et définitif où aucun échange ni remboursement ne sera possible.

L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute commande de la part d'un consommateur / festivalier identifié avec lequel il existerait un litige relatif à une commande antérieure.

ARTICLE 4 – LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Afin de lutter contre la fraude, notamment par carte bancaire, l'Organisateur se réserve le droit d'utiliser les données personnelles du consommateur/festivalier pour le contacter, lui demander la communication de sa pièce d'identité et, le cas échéant, d'annuler le(s) billet(s) commandé(s).

ARTICLE 5 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

5.1/ Collecte des données personnelles

Lors de la passation de la commande, l'Organisateur est amené à collecter auprès du consommateur / festivalier certaines informations et données à caractère personnel telles que son nom et prénom, son adresse e-mail, son numéro de téléphone mobile, son code postal, sa civilité et sa date de naissance, sans que cette liste ne soit limitative.
Le responsable du traitement étant l'Organisateur.

5.2/ Finalités, bases légales du traitement et durée de conservation des données

Les informations et données concernant le consommateur / festivalier sont nécessaires à la gestion de la commande et de la relation commerciale. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des données. Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande du consommateur / festivalier, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'événement correspondant. Le consommateur / festivalier accepte que l'Organisateur l'avertisse de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit événement (telle que l'annulation, report, modification du lieu d'organisation), utilise les coordonnées qu'il aura fournies à l'Organisateur dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications ainsi que de la marche à suivre.

Les données à caractère personnel du festivalier / consommateur pourront également être utilisées par l'Organisateur pour lui adresser ses lettres d'information et l'informer des futurs événements qu'il organise par SMS ou par courrier électronique.

Le festivalier / consommateur conserve la possibilité de s'opposer à l'envoi de telles lettres d'information en cliquant sur le lien permettant de se désinscrire à la fin des courriers électroniques et SMS qui lui seront envoyés.

Il peut également manifester sa volonté de ne plus recevoir ces lettres d'information en adressant un courrier électronique à l'adresse : contact@francofolies.lu.

Les données à caractère personnel du festivalier / consommateur, collectées par le responsable de traitement, seront conservées durant une durée de trois ans.

5.3/ Destinataires des données

Dans le cadre du traitement et du suivi de la commande, pourront avoir accès à ces données les entreprises avec lesquelles l'Organisateur est contractuellement lié et qui se sont engagées à en assurer la plus stricte confidentialité (organismes dans le cadre de l'organisation de l'événement, point de vente externe auprès duquel la commande a été passée, prestataire technique, etc.)

5.4/ Droits d'opposition et de retrait, d'accès, de rectification, d'effacement et à la limitation Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27

avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 et la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ayant modifié la loi « Informatique et Libertés » pour l'adapter aux dispositions du Règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018, le consommateur / festivalier dispose d'un droit d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD) et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, d'effacement des données le concernant (article 17 du RGPD).

Le consommateur / festivalier peut exiger l'effacement des données lorsque (i) elles ne sont plus nécessaires, (ii) lorsque le consommateur / festivalier a retiré son consentement, (iii) lorsque le consommateur / festivalier s'oppose au traitement et (iv) lorsque le traitement est illicite ou pour respecter une obligation légale.

Il peut également – pour les traitements fondés sur son consentement – exercer son droit de retrait lui permettant de ne plus consentir à ces traitements.

Pour plus d'informations sur leurs droits, les consommateurs / festivaliers peuvent consulter le site de la CNPD : <https://cnpd.public.lu/fr.html>

Le consommateur / festivalier peut exercer ces droits en s'adressant à :

contact@francofolies.lu ou à l'adresse postale sise : frEsch asbl, 163 rue de Luxembourg, L-4222, Esch-sur-Alzette.

Le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du consommateur / festivalier et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Les utilisateurs peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle et notamment de la CNPD (<https://cnpd.public.lu/fr/particuliers/faire-valoir/formulaire-plainte.html>).

ARTICLE 6 – VALIDATION DE LA COMMANDE & ACCEPTATION DES CGV

Avant de confirmer sa commande, le consommateur / festivalier déclare accepter les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'Organisateur et les prestataires de billetterie mentionnés dans le préambule des présentes CGV, représenteront la preuve des transactions passées, par le consommateur / festivalier, sur son site internet <https://francofolies.lu>.

ARTICLE 7 – LIVRAISON DES BILLETS

Dès la confirmation de l'achat, le consommateur / festivalier recevra son billet en e-ticket (billet imprimé à domicile sur papier A4) et en m-ticket (billet téléchargé sous forme d'image au moyen d'un smartphone). En acceptant les présentes conditions générales de vente, le consommateur / festivalier accepte également les conditions d'utilisation des billets e-ticket et m-ticket prévues aux Annexes 1 et 2 des présentes CGV.

LORS DU « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 »

8.1/ Accès à l'événement & minorité

L'accès à l'événement du « **FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026** » se fait sur présentation d'un e-ticket ou m-ticket valide. En cas de perte ou d'inaccessibilité d'un e-ticket ou m-ticket, le consommateur / festivalier doit contacter en priorité WEEZEVENT

(support@weezevent.com) ou le prestataire de billetterie ayant mis en vente le billet, où l'Organisateur ne devra être sollicité qu'en dernier recours à l'adresse suivante :

billetterie@francofolies.lu. Chaque consommateur / festivalier accédant à l'événement du « **FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026** » doit être muni d'un billet valide.

L'accès à l'événement du « **FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026** » aux

mineurs de moins de seize (16) années révolues est soumis à l'accompagnement et la surveillance d'au moins un des parents ou un tuteur. Sur demande de l'Organisateur, une pièce d'identité appropriée pourra être demandée. L'Organisateur se dédouane de toute responsabilité si ces conditions ne sont pas respectées.

Chaque billet dispose d'un code-barres unique et / ou d'un QR code.

Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet le même jour.

L'événement débute à l'heure communiquée par l'organisateur sauf cas de force majeure. Il est conseillé de se présenter au moins 60 minutes avant l'heure de début de l'événement.

En cas de retard, l'accès à l'événement n'est plus garanti et aucun remboursement ne pourra avoir lieu à ce titre.

Toute sortie est définitive au sens de l'article 5 du Règlement intérieur figurant en Annexe 3 (Annexe 3).

8.2/ Contrôle des billets

Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code-barres par l'Organisateur de l'événement – sous sa responsabilité – lors de l'entrée audit événement.

Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le web ou par un téléphone mobile, chaque achat donnera lieu à la création d'un billet contenant un code-place numérique présent sur le billet, sous forme d'un code-barres, et sera vérifié à l'entrée du lieu où se déroule l'événement. Le code-barre permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande. Chaque code-barre ne peut être présenté qu'une seule fois par jour au point de contrôle.

8.3/ Contrôle de l'identité et contrôle de sécurité

L'Organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité du consommateur / festivalier à l'entrée du lieu où se déroule l'événement.

Le consommateur / festivalier devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle – en cours de validité – et avec photo : carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour.

Le consommateur / festivalier peut être amené à subir une palpation de sécurité à l'entrée de l'événement et durant l'événement.

L'accès pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à cette mesure de sécurité.

8.4/ Accès aux espaces VIP

Chaque festivalier titulaire d'un billet VIP se verra remettre un bracelet à l'entrée du festival après présentation d'un billet valide.

Ce bracelet devra être présenté à l'entrée des espaces VIP afin de pouvoir y accéder. Le festivalier est informé que tout bracelet coupé et/ou tout bracelet dont la bague de serrage aura été retirée, ne sera plus valable et ne permettra plus l'accès aux espaces VIP.

Le nombre de billets VIP mis en vente est subordonné au respect d'une jauge maximale d'accès aux espaces VIP sur le Festival.

ARTICLE 9 – UTILISATION ET VALIDITÉ DES BILLETS

9.1/ Revente de billets

Il est strictement interdit de revendre des billets autrement que sur le site du revendeur officiel Reelax Tickets désigné par l'organisateur.

9.2/ Jeux concours

Sans accord préalable de l'Organisateur, il est strictement interdit d'utiliser des billets achetés pour organiser un jeu concours. Le cas échéant, l'Organisateur engagera un recours en justice.

9.3/ Reproduction de billets

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. L'Organisateur peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'événement s'il se rend compte qu'une ou plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'événement a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction.

L'Organisateur n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile ou du m-ticket, ni de vérifier l'authenticité du billet, dans la mesure où la copie du e-ticket ne peut être détectée de manière certaine ainsi que le détenteur du m-ticket ; seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'événement.

Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet.

Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un billet imprimable ou d'un m-ticket se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'événement, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites.

9.4/ Validité du billet

Le billet est uniquement valable pour l'événement qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

ARTICLE 10 – RÉTRACTATION, REPORT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

10.1/ Champ d'application

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement, de report et d'annulation sont applicables à tous les billets vendus sur les sites internet des prestataires de billetterie mentionnés au Préambule des présentes CGV.

10.2/ Absence de droit de rétractation concernant l'événement

« FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 »

Conformément à l'alinéa 12 du Contrats ne disposant de droit de rétractation légal

(<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/justice/protection-consommateur/contrats-distance/retractation-contrat-distance.html>) , les billets de spectacle ne font l'objet d'aucun droit de rétractation.

10.3/ Remboursement et échange

À compter de leur achat par le consommateur / festivalier, le ou les billet(s) ne peuvent être ni échangés, ni remboursés (sauf dans le cas d'annulation ou de report dans les conditions prévues à la clause 10.4 du présent article 10), même si le billet n'a pas été utilisé par le consommateur / festivalier.

10.4/ Annulation, report de l'événement et modification substantielle de la programmation artistique.

En cas d'annulation définitive d'un événement, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

Néanmoins, en cas d'annulation partielle de l'événement le remboursement s'effectuera par jour d'événement.

En cas d'annulation d'une journée, un remboursement total de la journée annulée interviendra.

En cas d'annulation d'une journée où cinquante pourcent (60%) du déroulement de la manifestation aura eu lieu durant cette journée, aucun remboursement n'interviendra.

Dans le cadre d'un pass trois (3) jours acheté, le remboursement s'effectuera au prorata des journées annulées où la règle des 50% du déroulement de la manifestation durant la journée

demeurera applicable.

Sur un pass trois (3) jours acheté, chaque journée est valorisée à 33,33% du prix du billet. Seul le prix du billet sera remboursé, à l'exclusion des frais de gestion et de location qui sont conservés par le prestataire de billetterie ayant réalisé la vente du billet et par l'Organisateur. Aucun frais annexes de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking, etc.) ne sera remboursé ou dédommagé.

Chaque consommateur / festivalier achetant un billet pour le « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 » pourra – en cas de report de l'Evènement prévue du 12 au 14 Juin 2026 – solliciter le remboursement de son billet si la demande de remboursement / d'avoir est faite dans le mois suivant le jour de l'annonce du report, par frEsch asbl, de l'édition qui était initialement prévue du 12 au 14 Juin 2026.

Si la demande de remboursement n'est pas effectuée dans le mois, le consommateur / festivalier ne pourra plus solliciter ni bénéficier d'un remboursement et le billet acheté par le consommateur / festivalier sera automatiquement valide pour la prochaine édition du « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE » reportée où ladite édition doit impérativement avoir lieu durant l'année 2026.

En outre, chaque consommateur / festivalier bénéficiera d'un remboursement de droit dans les cas limitatifs suivants :

- si la programmation artistique subit une modification substantielle de plus de soixante-dix pour cent (70%) où ladite modification s'appréciera à la date d'achat du billet par chaque consommateur / festivalier ;
- si le « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 » est reporté à des nouvelles dates en 2026 et sous réserves que le consommateur / festivalier ait bien sollicité le remboursement dans le mois suivant le jour de l'annonce du report de l'Evènement ;
- si le « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 » est annulé.

La demande de remboursement doit être adressée à : billetterie@francofolies.lu et comporter les éléments suivants : nom, prénom, numéro de commande, billet, relevé d'identité bancaire et photocopie de la pièce d'identité de la personne ayant commandé le(s) billet(s) dont le remboursement est sollicité.

Toute demande qui ne satisferait pas ces conditions sera rejetée.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

11.1/ Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service de billetterie en ligne résultant d'un cas de force majeure notamment lors :

- d'anomalies quelconques du matériel informatique du consommateur / festivalier ;
- de faits imprévisibles, insurmontables et extérieurs à la volonté de l'Organisateur ;
- de l'indisponibilité du réseau internet.

11.2/ Absence de responsabilité de l'Organisateur en cas de perte ou de vol du billet

L'Organisateur n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou d'utilisation illicite du billet acheté par le consommateur / festivalier.

En outre, il est précisé que l'Organisateur n'est en aucun cas tenu de donner suite à une demande d'édition ou de duplicata en cas de perte ou de vol du billet.

11.3/ Responsabilité du consommateur / festivalier lors de l'évènement

L'Organisateur fixe le règlement propre à l'organisation de l'évènement.

Le règlement établi par l'Organisateur figure sur le site internet <https://francofolies.lu> ou à l'entrée du lieu où se déroule le « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 ».

Dès lors, tout consommateur / festivalier achetant un billet pour se rendre au « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 » s'engage à prendre connaissance, accepter et respecter le règlement intérieur établi par l'Organisateur figurant en Annexe 1.

Le consommateur / festivalier se conformera strictement au règlement de l'Organisateur sous peine de voir sa responsabilité engagée, de se voir l'accès refusé à l'événement ou d'être exclu dudit événement sans que ce dernier ne puisse solliciter ou prétendre à un quelconque remboursement du ou des billets achetés ni à une quelconque indemnité à ce titre.

Le consommateur / festivalier se conformera strictement aux règles sanitaires nationales en vigueur et aux règles sanitaires mises en place par l'Organisateur sous peine de voir sa responsabilité engagée, de se voir l'accès refusé à l'événement ou d'être exclu dudit événement sans que ce dernier ne puisse solliciter ou prétendre un quelconque remboursement du ou des billets achetés ni à une quelconque indemnité à ce titre.

Sauf autorisation particulière, le consommateur / festivalier s'interdit – à des fins professionnelles et commerciales – de photographier, de filmer ou d'enregistrer l'événement d'une quelconque manière.

ARTICLE 12 – SERVICE CLIENTS, MÉDIATION, RÈGLEMENT DES LITIGES & DROIT APPLICABLE

12.1/ Service clients

Si le consommateur / festivalier a besoin d'une quelconque information ou a une question suite à une commande, ce dernier doit contacter en priorité le service client WEezevent (support@weezevent.com) ou le prestataire de billetterie ayant mis en vente le billet, où l'Organisateur ne devra être sollicité qu'en dernier recours à l'adresse suivante : billetterie@francofolies.lu.

12.2/ Médiation

En cas de litige, le consommateur / festivalier doit faire une réclamation préalable et s'adresser en priorité à l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : billetterie@francofolies.lu ou postale à frEsch asbl, 163 Rue de Luxembourg, L4222 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de l'Organisateur ou en l'absence de réponse de ce dernier dans un délai de deux (2) mois, le consommateur / festivalier peut soumettre le différend relatif à l'achat de son billet ou à l'application des dispositions des présentes conditions générales de vente, l'opposant à l'Organisateur, à un médiateur qui tentera – en toute indépendance et impartialité – de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

12.3/ Litige et droit applicable

À défaut d'accord amiable, tout litige en application de présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois. Seuls les tribunaux luxembourgeois sont compétents en cas de litige. Tout différend éventuel sera soumis à un collège d'arbitres conformément aux articles 1224 et suivant du code de procédure civile. Si l'arbitrage n'aboutit pas, les juridictions luxembourgeoises seront compétentes.

ARTICLE 13 – MODIFICATION DES CGV PAR L'ORGANISATEUR & NULLITÉ

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment, partiellement ou totalement les présentes conditions générales de vente notamment dans le cadre de la reprise des engagements, droits et obligations de frEsch asbl, en cours d'année 2025 et 2026, par une société commerciale qui

exploitera la billetterie du « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE 2026 ».

Le consommateur / festivalier est réputé accepter la version en vigueur des conditions générales de vente à chaque nouvelle connexion sur le site internet <https://francofolies.lu/> de l'Organisateur et lors de l'achat de son billet.

Si une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente sont annulées ou tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice passée en force de chose jugée, les autres clauses des présentes conditions générales de vente demeureront applicables et garderont toute leur force, leur portée et leur opposabilité.

ARTICLE 14 – UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE DU CONSOMMATEUR / FESTIVALIER

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le consommateur / festivalier est averti – qu'en cas de tournage et de diffusion d'un film (même clip vidéo) ou de retransmission de l'événement sur tout support numérique, informatique et / ou photographique – que son image est susceptible d'y figurer.

En adhérant aux présentes conditions générales de vente, le consommateur / festivalier autorise l'Organisateur et ses agents (photographes professionnels, drones, cinéastes et autres) à reproduire son image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication du « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE ».

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'Organisateur et ses agents d'apporter à la fixation initiale de l'image du consommateur / festivalier toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile (notamment en l'utilisant, la publiant, la reproduisant, l'adaptant ou en la modifiant, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir).

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le consommateur / festivalier consent uniquement à l'utilisation, par l'Organisateur, de son image afin que l'Organisateur puisse promouvoir et communiquer sur l'événement du « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE ». Le festivalier peut toutefois rapporter à l'organisateur via contact@francofolies.lu, une photo qui lui serait préjudiciable, présente sur les supports de communication.

ARTICLE 15 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisateur – par le présent site internet <https://francofolies.lu/> – est titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (par exemple droits d'auteurs, droits des marques, droits des brevets d'invention, droits des modèles déposés de présentation et droits des dessins et modèles etc.) sur l'ensemble des informations, logiciels, documentations, données, structures de données, services, logos, marques, dessins, textes, fichiers vidéo, fichiers audio, images et autres contenus publiés sur ou utilisés dans le cadre du présent site internet.

L'absence de mention de droits de propriété ne saurait toutefois signifier que les éléments du site internet <https://francofolies.lu/> ne sont couverts par aucun droit appartenant à l'Organisateur.

Les éléments du site internet <https://francofolies.lu/> ne peuvent pas être téléchargés, affichés et / ou imprimés à des fins privées et commerciales puisque :

- la reproduction totale ou partielle du site internet <https://francofolies.lu/> et du site est strictement interdite ;
- les documents ou les graphiques qui y sont associés présents sur le site internet <https://francofolies.lu/> ne peuvent pas faire l'objet d'une modification, décomposition et traduction ;
- les graphiques du site internet <https://francofolies.lu/> peuvent pas être utilisés sans les textes qui les accompagnent ;
- les mentions de toutes natures, relatives aux droits d'auteur ou autres droits, qui sont liés aux contenus téléchargés par l'utilisateur, sont maintenues et reproduites par ce dernier ;
- le code source ou la structure des représentations et des contenus et / ou les contenus

eux-mêmes ne sont pas dévoilés, décompilés et utilisés à d'autres fins que celles strictement nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation du site internet <https://francofolies.lu/> ;
– les contenus ne doivent pas être utilisés à des fins de fabrication de produits dérivés.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du site internet <https://francofolies.lu/> (ainsi que de tout site internet partenaire de l'Organisateur) « et / ou » de l'un / ou plusieurs de ses éléments est strictement interdite, sauf autorisation écrite préalable de l'Organisateur ou du détenteur du site partenaire de l'Organisateur.

ARTICLE 16 – DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX BILLETS DOTES D'UN CREDIT DE CONSOMMATION OFFERTS PAR L'ORGANISATEUR

Le consommateur / festivalier est informé que s'il bénéficie d'un billet spécifique lui octroyant un certain montant de crédit de consommation à utiliser sur le festival, l'éventuel reliquat de crédit de consommation inutilisé à la fin du festival, ne pourra lui être remboursé.

ANNEXE 1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE

ARTICLE 1 - OBJET

Il est institué un règlement intérieur qui régit le fonctionnement du « FESTIVAL FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE » (ci-après dénommé le « Festival ») durant la manifestation ayant lieu au Parc du Gaalgebierg, 4222 Esch-sur-Alzette, Luxembourg du 12 au 14 Juin 2026.

Le présent règlement intérieur (ci-après dénommé le « Règlement ») est édité contrôlé par frEsch asbl, association sans but lucratif loi 1928, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro RCS F12816 domiciliée à l'adresse sise 163 rue de Luxembourg, L-4222, Esch-sur-Alzette (ci-après dénommée « l'Organisateur »).

Toute personne pénétrant dans le périmètre du Festival doit se conformer au présent Règlement et ce, durant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au site du Festival se fait obligatoirement sous réserve du contrôle d'un billet / contremarque valide et d'un contrôle de sécurité valide. Toute personne présente dans l'enceinte du Festival doit conserver en permanence son billet, titre d'accès ou accréditation, et être capable de le présenter à tout moment sur demande du personnel de l'Organisateur ; et ce jusqu'à la fin de l'événement. Chaque festivalier titulaire d'un billet / une contremarque se verra remettre un bracelet à l'entrée du festival après présentation de son e-ticket ou m-ticket valide. Le festivalier est informé que tout bracelet coupé et/ou tout bracelet dont la bague de serrage aura été retirée, ne sera plus valable et ne permettra plus l'accès au festival et le paiement cashless.

2.1 - Accès aux festivaliers (hors VIP & PRESTIGE)

L'accès à l'événement se fait sur présentation d'un e-ticket ou m-ticket valide. En cas de perte ou d'inaccessibilité d'un e-ticket ou m-ticket, le consommateur / festivalier doit

contacter en priorité WEEZEVENT (support@weezevent.com) ou le prestataire de billetterie ayant mis en vente le billet. L'Organisateur ne devra être sollicité qu'en dernier recours à l'adresse suivante : billetterie@francofolies.lu.

2.2 - Accès aux festivaliers VIP & PRESTIGE

Le bracelet remis à l'entrée permettra aux festivaliers détenteurs d'un billet VIP ou prestige, d'accéder à la zone VIP ou au restaurant du Gaalgebierg. Ce bracelet devra être présenté à l'entrée des espaces VIP afin de pouvoir y accéder.

2.3 - Accès au personnel autorisé

Toute personne présente au titre d'une intervention sur la manifestation en cours (artiste, technicien, journaliste, prestataire, organisateur, etc.) doit être munie d'un bracelet ou d'un badge d'identification visible. Ces bracelets ou badges sont délivrés uniquement par l'Organisateur en échange d'une contremarque. L'Organisateur se réserve le droit de demander un justificatif d'identité à l'entrée du Festival et durant toute la manifestation.

2.4 - Acceptation du risque

Toute personne qui accède au Festival accepte le risque d'être confronté à une foule importante et se déclare en bon état de santé physique, mental et moral.

2.5 - Accès aux personnes à mobilité réduite

Un équipement approprié est mis en place sur le site du Festival pour l'accueil et l'accès des personnes à mobilité réduite. Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site internet du festival : <https://francofolies.lu/>

2.6 - Sortie de l'enceinte du festival

Le festivalier est informé qu'en cas de volonté de sortir de l'enceinte du Festival, durant la manifestation, que plusieurs cas de figures sont envisageables :

- Détenteur d'un PASS 1 JOUR uniquement : toute sortie est définitive ;
 - Détenteur d'un d'un PASS 3 JOURS : toute sortie est définitive chaque jour de la manifestation ;
 - Détenteur d'un billet ESCHER THEATER et/ou KUFA et d'un PASS PARC DU GAALGEBIERG : sortie autorisée du Parc du Gaalgebierg
- Un bracelet sera remis à l'entrée du Festival dès le premier jour de validité du PASS et permettra d'accéder au site les jours suivants.
Chaque festivalier est informé que son bracelet est incessible et ne pourra en aucun cas être remplacé en cas de perte.

Un bracelet non fixé autour du poignet, coupé, noué artisanalement, ne sera pas valable et le festivalier sera verra automatiquement refusé l'accès.

ARTICLE 3 - SÉCURITÉ

Toute personne doit se conformer strictement aux instructions du personnel de sécurité du Festival.

Le personnel de sécurité a pour mission d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incident, d'accident, de violences, d'évacuation ainsi que l'application du présent Règlement.

Le festivalier s'engage à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du Festival.

Le festivalier peut être amené à subir une palpation de sécurité.

L'accès pourra être refusé à toute personne ne se soumettant pas à ces mesures

En cas d'incident majeur mettant en danger la sécurité des festivaliers et du personnel se

trouvant dans le périmètre de la manifestation tel qu'un problème technique important, incendie, conditions météorologiques extrêmes, alerte à la bombe ou découverte de colis suspect, l'évacuation dudit périmètre sera déclenchée par un ordre passé au micro. Afin que l'évacuation se réalise dans les meilleures conditions de sécurité et de délais, les personnes présentes sur le site du Festival devront immédiatement et calmement s'orienter vers les issues de secours prévues à cet effet pour être guidées vers l'extérieur par le personnel de sécurité.

ARTICLE 4 - INTERDICTIONS GÉNÉRALES

4.1 - Objets interdits

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire :

- des objets volumineux ;
- des sacs et valises (contenants) de plus de vingt (20) litres ;
- des parapluies ;
- des seringues ou tout autre matériel médical sauf en cas de présentation d'un certificat médical prouvant que ledit matériel est nécessaire au maintien de l'état de santé de la personne concernée ;
- des casques de motocyclistes et de vélos ainsi que tous autres types de casques ;
- des animaux (à l'exception des chiens accompagnant les déficients visuels) ;
- des bouteilles ou gourde, des boîtes métalliques et objets tranchants et/ou contondants ;
- des bouteilles en plastique ;
- des bouteilles de gaz ;
- des boissons alcoolisées ;
- des objets pouvant servir de projectile ;
- des armes et munitions de toute catégorie, bombes lacrymogènes, etc. ;
- des objets dangereux pour la sécurité, la sûreté et la santé des personnes présentes sur le site du Festival ;
- des articles pyrotechniques, des produits chimiques, des substances explosives, inflammables ou volatiles, des bombes aérosol ;
- des signes et banderoles de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire ;
- des mégaphones et cornes de brume ;
- des lasers et drones ;
- des appareils photo et caméras de types professionnels sauf autorisation au préalable de l'Organisateur ;
- des enceintes portatives ;
- des perches à selfies ;
- des feux d'artifices, pétards, gaz lacrymogène, fumigènes, bougies ;
- des chaises ou tables pliantes ainsi que des lampes frontales ou lampes de poche ;
- des vélo, skates, trottinettes ;
- tout type de déodorant et de parfum ;
- des Talkie-walkie ;

Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

Ces objets seront automatiquement consignés [et / ou confisqués pour remises aux forces de l'ordre] - par le personnel de sécurité - puis mis en consigne en échange d'une contremarque (s'ils n'ont pas été confisqués).

Cette liste n'est pas exhaustive et les objets n'étant pas inscrits mais présentant un caractère dangereux pour autrui ou pour soi-même, selon l'appréciation souveraine du personnel de sécurité pourront être consignés / confisqués par ces derniers au même titre et dans les mêmes conditions précitées pour les objets contenus dans ladite liste.

Le festivalier devra récupérer ses objets à la sortie s'ils n'ont pas été confisqués.

En cas de perte de ces objets ou de détérioration, l'Organisateur décline toute

responsabilité.

4.2 - Captations d'images et de sons par les festivaliers

Tout enregistrement professionnel (sonore, film, audiovisuel) est interdit avant, pendant et après le Festival. Les appareils photographiques, caméras, appareils enregistreurs professionnels sont interdits dans l'enceinte du Festival.

Toute photo / vidéo réalisée avec ce type d'appareil sont interdites, avec ou sans flash, sauf autorisation expresse de l'Organisateur.

Tout contrevenant se verra confisquer ses appareils à l'entrée et / ou durant le Festival.

4.3 - Tracts et sondages

Les sondages d'opinion ne sont pas autorisés dans l'enceinte du Festival sans autorisation de l'Organisateur. Les promotions, distributions de tracts ou prospectus dans l'enceinte du Festival ou à ses abords sont prohibées car contraire à la volonté de préservation de l'environnement promulgué par l'Organisateur.

La collecte de dons est prohibée dans l'enceinte et aux abords du Festival.

ARTICLE 5 - INTERDICTIONS LIEES A L'ALCOOL ET AUX DROGUES

5.1 - Débit de boissons

En application de la loi du 22 décembre 2006 portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans, il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit de l'alcool à des mineurs de moins de 16 ans ainsi qu'à des personnes manifestement ivres.

La personne qui délivre une boisson alcoolisée peut exiger du festivalier une preuve de sa majorité et notamment par la production de sa pièce d'identité.

Il est interdit pour les barmans et serveurs du Festival de donner à boire à une personne manifestement ivre.

La personne qui délivre la boisson se réserve le droit de ne pas servir un festivalier.

Toute personne identifiée comme étant en état d'ébriété se verra refuser l'accès au Festival.

Toute personne identifiée comme étant en état d'ébriété se verra expulsée du site du Festival.

Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la présente clause.

Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

L'Organisateur se réserve le droit de contacter les forces de l'ordre.

5.2 - Tabagisme

En application de la Loi du 11 août 2006, il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public.

Cette interdiction s'applique dans tous les lieux fermés et couverts du Festival.

Il est interdit de jeter des mégots de cigarette par terre. Les mégots de cigarette doivent être jetés dans les cendriers prévus à cet effet dans l'enceinte du Festival.

5.3 - Stupéfiants

L'Organisateur rappelle que la Loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie dispose que Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de stupéfiants sont punis par des sanctions financières et d'emprisonnement.

Est puni des mêmes peines le fait de faciliter, par quelque moyen que ce soit, l'usage illicite de stupéfiants, de se faire délivrer des stupéfiants au moyen d'ordonnances fictives ou de complaisance, ou de délivrer des stupéfiants sur la présentation de telles ordonnances en connaissant leur caractère fictif ou complaisant.

Il est donc interdit de faire usage et commerce de stupéfiants dans l'enceinte du Festival.

Toute personne identifiée comme étant sous l'emprise de stupéfiant se verra refuser l'accès au Festival. Toute personne identifiée comme étant sous l'emprise de stupéfiant se verra expulsée du site du Festival. Toute personne identifiée comme étant détentrice de stupéfiant se verra refuser l'accès au Festival. Toute personne identifiée comme étant détentrice de stupéfiant se verra expulsée du site du Festival.

Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la présente clause.

Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

L'Organisateur se réserve le droit de contacter les forces de l'ordre.

ARTICLE 6 - DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DE L'IMAGE PAR L'ORGANISATEUR

Sans que cette liste soit exhaustive, chaque festivalier, partenaire, professionnel, influenceur, personnalité publique, personnalité politique, institution, etc. est informé que, durant le Festival, il est susceptible d'être photographié et/ou filmé. Chaque festivalier, partenaire, professionnel, influenceur, personnalité publique, personnalité politique, institution, etc. reconnaît expressément que son image pourra être exploitée dans le cadre de la production d'aftermovie, de photos, de vidéos et de rapports réalisés aux fins de promotion du Festival, par tous moyens, sous tous formats, sans restriction de temps ni de lieu. Cette exploitation pourra être faite par l'Organisateur sur l'ensemble de ses moyens de communication et réseaux sociaux afin de promouvoir, dans le cadre de communication non commerciale, l'évènement du « FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE ». En accédant au Festival, chaque festivalier, partenaire, professionnel, influenceur, personnalité publique, personnalité politique, institution, etc. accepte - qu'en cas de tournage et de diffusion d'un film (même clip vidéo) ou de retransmission de l'évènement sur tout support numérique, informatique et/ou photographique - que son image est susceptible d'y figurer. En adhérant au présent Règlement, chaque festivalier, partenaire, professionnel, influenceur, personnalité publique, personnalité politique, institution, etc. autorise l'Organisateur et ses agents (photographes professionnels, drones, cinéastes et autres) à reproduire son image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication du Festival. Cette autorisation emporte la possibilité pour l'Organisateur et ses agents d'apporter à la fixation initiale de l'image du festivalier, partenaire, professionnel, influenceur, personnalité publique, personnalité politique, institution, etc. toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile (notamment en l'utilisant, la publiant, la reproduisant, l'adaptant ou en la modifiant, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir). Sauf accord express du festivalier, partenaire, professionnel, influenceur, personnalité publique, personnalité politique, institution, etc., l'image de ce dernier pourra être utilisée et exploitée à des fins commerciales (par exemple promotion de partenaires commerciaux). Il est expressément précisé que l'autorisation de filmer ou photographier est confiée à des personnes nominativement identifiées et pour des sujets précisément délimités. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ayant reçu une autorisation de photographier ou de filmer durant le Festival pour un sujet de reportage qui ne serait pas celui qu'il poursuit réellement.

ARTICLE 7 - RESPECT DES LIEUX, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNES

Les lieux et espaces du Festival doivent être utilisés conformément à leur destination.

Tous vols et dégradations feront l'objet de poursuites.

Pour préserver la qualité des infrastructures du Festival, il est interdit d'apposer des inscriptions ou affiches sur tout endroit meuble ou immeuble. Conformément à l'esprit du Festival et dans un objectif de préservation de l'environnement, il est formellement interdit de jeter des détritiques au sol, sur la plage ou dans la mer.

Il est demandé aux festivaliers de respecter les lieux et de ne pas uriner ailleurs que dans

les toilettes mises à leur disposition.

Toute utilisation du réseau électrique installé pour l'occasion est prohibée pour toute autre personne que le personnel dûment habilité.

Tout contrevenant engage sa responsabilité et peut être amené à être expulsé du Festival.

7.1 - Respect du voisinage

Les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger- lorsqu'ils se rendent sur le lieu du Festival ou en sortent - le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants (uriner sur la voie publique, jeter des déchets, causer des détériorations ou dégradations, etc.).

7.2 - Respect de l'environnement

Les festivaliers ne doivent pas jeter les mégots de cigarette ou tout autre déchet sur le sol. Le traitement des mégots et des déchets sont gérés par l'Organisateur et ses partenaires afin de les recycler ou de les revaloriser.

Il est demandé à chaque festivalier de respecter l'ensemble des dispositifs éco-responsables et de gestion des déchets mis en place par l'Organisateur et signalés sur le site du Festival.

7.3 - Respect de la morale et de l'éthique

Il est demandé aux festivaliers de s'abstenir de tout comportement agressif, violent ou insultant, de toute attitude contraire aux bonnes mœurs, susceptible d'incommoder les autres festivaliers, les artistes ou le personnel.

ARTICLE 8 - PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les violences sexistes et sexuelles n'ont pas leur place au FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE. En cas d'outrages, de harcèlements, d'agressions, de viols ou tout autre mise en danger ou tentative de mise en danger de la vie d'autrui, le festivalier qui se rend coupable de ces méfaits verra sa responsabilité engagée après avoir été éconduit par la sécurité et expulsé du Festival.

L'Organisateur se réserve le droit de contacter les forces de l'ordre.

Dans un souci de prévention de tels comportements, l'Organisateur a mis en place un dispositif dit « SAFE ZONE » pour éviter ce type de méfaits.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de ces VHSS exercées par des festivaliers à l'encontre d'autres festivaliers.

Aucun type de discrimination ne saura être accepté dans l'enceinte et aux abords du Festival tels que la LBGTphobie, le racisme, le sexisme, la grossophobie, l'antisémitisme ou toutes formes de discrimination envers les religions ou les appartenances culturelles, etc.

ARTICLE 9 - NEUTRALITÉ & RESPECT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

Il est interdit de se livrer à des actes prosélytes, religieux ou politiques, de procéder à des quêtes, souscription et / ou collecte de signatures.

Le commerce et la publicité sont également interdits dans l'enceinte du Festival sans l'autorisation de l'Organisateur.

ARTICLE 10 - OBJET TROUVÉ

Tout objet trouvé sera remis au point info du Festival.

A la fin du festival, les objets trouvés seront rassemblés au Domaine Schlassgoart (Building 5), 66 Rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette. Une preuve pourra être demandée pour la restitution d'objets précieux. Les objets perdus sont conservés 3 mois après l'événement. Passé ce délai, les objets seront détruits.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable :

- en cas de changement du contenu du Festival ;
- en cas de modification de la programmation artistique et des horaires de passage des artistes ;
- en cas de modification des horaires d'ouverture et de fermeture du festival ;
- en cas de modification de lieu du festival ;
- de tout fait échappant à son contrôle.

Le festivalier est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence et / ou de son fait et devra en répondre, civilement et / ou pénalement.

ARTICLE 14 - RESPONSABILITÉ DURANT LES ANIMATIONS

L'Organisateur organise de nombreuses activités qui peuvent être dangereuses si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

Le festivalier s'engage à respecter les consignes de sécurité inhérentes à chaque activité afin d'éviter tout type d'incident pouvant être dangereux pour lui-même ou les autres festivaliers.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès à des animations ou activités à un festivalier n'ayant pas respecté ces règles ou ayant un comportement dangereux ou inapproprié.

ARTICLE 15 - EFFETS PERSONNELS

Les festivaliers sont responsables de leurs effets personnels non consignés.

L'Organisateur ne peut être tenue pour responsable de toute détérioration, de toute perte ou de tout vol touchant de tels effets.

ANNEXE 2 : CONDITIONS GENERALES DU SITE FRANCOFOLIES ESCH/ALZETTE

Le présent site est la propriété de «frEsch asbl»

Dénomination : frEsch asbl

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège social : 163, rue de Luxembourg - L-4222 Esch-sur-Alzette - Luxembourg

Numéro RCS : F12816

N°TVA : LU34172049

Editeur responsable : Loïc Clairet - Directeur Général

Contact : contact@francofolies.lu

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les contenus de ce site, y compris les marques, logos, données, noms de produits ou d'entreprises, textes, images... sont protégés par le droit d'auteur. Ils constituent la propriété de frEsch asbl ou, le cas échéant, d'un tiers auprès duquel frEsch asbl a obtenu les autorisations nécessaires.

Sauf stipulation contraire, l'information textuelle ou chiffrée figurant sur le site peut être utilisée gratuitement mais moyennant mention de la source et uniquement pour un usage qui ne soit ni

commercial, ni publicitaire. Cependant, toute reproduction à caractère commercial ou publicitaire de ces informations, de même que toutes formes d'utilisation et de reproduction des autres éléments constitutifs du site (tels que la ligne graphique, les images, les sons, les vidéos, les publications ou les applications informatiques) sont strictement interdites sans autorisation préalable. Toute demande en ce sens doit être adressée à frEsch asbl.

LIMITE DE RESPONSABILITE

frEsch asbl apporte le plus grand soin afin que les informations mises à disposition sur le présent site soient complètes, correctes, exhaustives et à jour. Il n'est pour autant pas exclu que des erreurs puissent figurer dans les informations publiées. Dans cette éventualité, frEsch asbl mettra tout en œuvre pour corriger lesdites erreurs. frEsch asbl ne pourra toutefois pas être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation des informations mises à disposition sur le site.

frEsch asbl n'octroie aucune garantie de bon fonctionnement du site web et ne pourra être tenue responsable d'un dysfonctionnement quelconque du site, d'une indisponibilité temporaire du site ou de toute autre forme de dommage résultant d'erreurs et/ou virus ou autres éléments nocifs résultant de l'accès ou de l'usage du site. Chaque utilisateur de notre site internet, services inclus, est conscient du fait que cette utilisation est toujours entièrement à ses propres risques.

Le présent site peut contenir des liens vers des sites ou des pages web de tiers. frEsch asbl ne peut en aucun cas être tenue responsable du contenu ou des caractéristiques de ces sites ou pages web, ni des dommages pouvant résulter de leurs utilisations.

En cas de litige, vous pouvez contacter la Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges de la Commission européenne :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>

ANNEXE 3 : DONNÉES PERSONNELLES ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

frEsch asbl est soucieuse du respect de la vie privée, conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Bien que la plupart des contenus du présent site sont disponibles sans que les données personnelles des visiteurs ne soient nécessaires, il est possible que les visiteurs soient invités à fournir des données personnelles. frEsch asbl utilise ses données exclusivement pour répondre aux demandes d'informations et/ou pour tenir informer les visiteurs de l'actualité du festival Les Francofolies Esch/Alzette. Ces données ne feront pas l'objet d'une revente, cession ou location à un tiers.

Vous disposez des droits d'accès, de modification, de rectification ou de suppression vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez le faire en nous écrivant un email à l'adresse contact@francofolies.lu. La modification interviendra dans un maximum de 50 jours à compter de la réception de votre demande. frEsch asbl récolte également des informations anonymes tels que l'adresse IP des visiteurs, la date et l'heure de l'accès au site, les pages consultées, le temps passé sur le site et les pages qui le constituent, le type de navigateur utilisé, la plateforme et/ou le système d'exploitation du visiteur, le moteur de recherche et les mots-clés utilisés pour retrouver le site ou toute autre source de visite sur le site. Ces informations sont exclusivement utilisées afin de mesurer la fréquentation du site et d'optimiser ses contenus et son utilisation.

UTILISATION DE COOKIES

Durant la visite sur le site, des cookies peuvent être installés automatiquement sur le disque dur du visiteur. Ces fichiers sont utilisés uniquement dans le but de mieux adapter le site web aux besoins des visiteurs et non pour identifier personnellement le visiteur. Par l'intermédiaire de son navigateur, l'utilisateur pourra bloquer l'utilisation de ces cookies, être informé préalablement de leur utilisation ou les supprimer de son disque dur.

ANNEXE 4 CASHLESS

Cashless : Le seul système de paiement autorisé sur le festival Les Francofolies Esch/Alzette est le système cashless mis en place par son prestataire. Aucun autre moyen de paiement n'est autorisé. Le festivalier pourra charger son bracelet cashless avant et pendant le festival via les moyens mis à sa disposition (cf. FAQ Cashless). Le bracelet cashless n'est pas payant, toutefois des frais d'activation d'1,50€ seront prélevés au premier chargement du bracelet. Les modalités d'utilisation du système cashless sont détaillées dans la FAQ Cashless sur le site internet du festival et seront expliquées pendant le festival à l'espace cashless par l'organisateur et son personnel dédié. Tout festivalier pourra demander le remboursement du solde restant de son bracelet cashless après le festival du 14 juin 2026 à 23h59 au 29 juin 2026 à 23h59 sur le site francofolies.lu. Passée cette date, le solde restant du bracelet sera non remboursable et sera réputé donné à l'association. Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire du festivalier dans les 15 jours suivant la demande. Pour des raisons techniques, aucun remboursement ne sera fait sur le festival. Tout demande de remboursement sera faite en ligne.